

23 avr 2015 -16:12

Rapport annuel 2014 du Médiateur fédéral

Ce mercredi 22 avril, Catherine De Bruecker et Guido Herman, médiateurs fédéraux, ont présenté au Parlement leur rapport d'activités fondé sur les plaintes traitées en 2014.

Thème central cette année : l'impact de la mondialisation croissante sur les relations entre les citoyens et l'administration.

Conserver ses allocations familiales après un départ à l'étranger

Effectuer un déplacement sur le réseau belge avec la voiture d'un proche déjà immatriculée à l'étranger

Acheter un bien dans un pays voisin

Recevoir la visite d'un membre de sa famille venant de l'étranger

Autant d'actes apparemment anodins mais qui révèlent la difficulté pour les administrations de s'adapter aux nouvelles réalités de la société du 21e siècle.

Les solutions dégagées dans les dossiers individuels servent d'aiguillon pour des réformes plus structurelles.

15 anciennes recommandations ont pu être classées en 2014 sur un constat positif.

Les médiateurs émettent 5 nouvelles recommandations : évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant, financement et gestion des frais de justice, diminution des tarifs téléphoniques en prison, examen des demandes de visas pour visite familiale, délivrance des plaques d'immatriculation 'Essai'.

Lisez [la farde de presse](#) et consultez [le rapport annuel 2014](#).

Le Médiateur fédéral
Rue de Louvain 48 bte 6
1000 Bruxelles
Belgique
02 289 27 27
<http://www.mediateurfederal.be>

Pierre Charlot
Communication FR
0497 33 75 29
02 289 27 39
pierre.charlot@mediateurfederal.be

Herlinde Martens
Communication NL
+32 2 289 67 59
herlinde.martens@federaalombudsman.be